



PARLEMENT DE LA CEDEAO

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2021

Du 27 mai au 12 juin 2021, à Abuja

RAPPORT-PAYS

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGERIA

PAR

LA DÉLÉGATION NIGÉRIANE AU PARLEMENT DE LA CEDEAO



Membres de la délégation

1. Très Hon. Ahmed Idris WASE
2. Hon. Mohammed Ali NDUME
3. Hon. Biodun Christine OLUJIMI
4. Hon. Adebayo BALOGUN
5. Hon. Emmanuel BWACHA
6. Hon. Sahabi Alhaji SEN YAU
7. Hon. Tolulope Akinremi ODEBIYI
8. Hon. Oluyemi Adewale TAIWO
9. Hon. Smart ADEYEMI
10. Hon. Abdullahi Sankara DANLADI
11. Hon. Emmanuel Yisa ORKER-JEV
12. Hon. Joseph Obinna OGBA
13. Hon. Olalekan Ramoni MUSTAPHA
14. Hon. Godiya AKWASHIKI
15. Hon. Ezenwa F. ONYEWUCHI
16. Hon. Awaji-Inombek Dagomie ABIANTE
17. Hon. Saidu ALKALI
18. Hon. Francis Asekhame ALIMIKHENA
19. Hon. Lynda CHUBA IKPEAZU
20. Hon. Abdullahi Salame BALARABE
21. Hon. Michael C. UMEOJI
22. Hon. Gabriel Zock SALEH
23. Hon. Oghene Emmanuel EGOH
24. Hon. Nasiru Abduwa GABASAWA
25. Hon. Murtala ISAH
26. Hon. Usman Auyo IBRAHIM
27. Hon. Abdullahi Kamba UMAR
28. Hon. Haruna MSHELIA
29. Hon. Taiwo Musibau KOLAWOLE
30. Hon. Bamidele SALAM
31. Hon. Bashir DAWODU
32. Hon. Ibrahim GOBIR
33. Hon. Robert Ajayi BOROFFICE

1. INTRODUCTION

Excellence, Monsieur le Président du Parlement de la CEDEAO,
Honorables Collègues,
Mesdames et Messieurs.

À l'occasion de la Première Session ordinaire de l'année 2021 du Parlement de la CEDEAO, la délégation nigériane adresse ses chaleureuses salutations à Monsieur le Président et à tous les Honorables Députés de cet illustre Parlement.

Nous sommes ravis de présenter le présent rapport-pays qui est structuré, conformément aux protocoles et cadres de la CEDEAO, comme suit :

- Situation politique ;
- Situation sécuritaire ;
- Situation des droits humains ;
- Situation sanitaire ; et
- État de mise en œuvre des textes Communautaires.

2. SITUATION POLITIQUE

Le Nigéria est un pays qui jouit de la stabilité en dépit des défis sociaux, politiques, économiques et sécuritaires considérables auxquels il est confronté. La scène politique est actuellement tendue en raison de l'instabilité et de la volatilité de la situation sécuritaire dans le pays. Néanmoins, des avancées notables ont été réalisées dans certains domaines.

En effet, l'Assemblée nationale est à pied d'œuvre pour répondre aux diverses préoccupations du peuple nigérian en procédant à une révision approfondie de la Constitution de 1999. La révision de la Constitution a permis de mettre en évidence les éléments suivants :

- participation active des collectivités locales à la gouvernance - en bénéficiant d'un financement direct provenant du Trésor fédéral, les collectivités locales seraient moins vulnérables aux ingérences des autres acteurs de la scène politique. Cela permettra l'instauration d'une gouvernance centrée sur les citoyens ;

- une participation accrue des femmes à la politique et la promotion d'un espace public plus égalitaire entre les deux sexes ;
- la délégation de pouvoirs aux gouvernements des États grâce aux dispositions permettant le transfert des compétences spécifiques relatives à la liste législative exclusive à la liste législative commune, par exemple les questions liées à la quarantaine, au salaire minimum, etc. ;
- des réformes électorales profondes visant à promouvoir l'essor démocratique ;
- des réformes judiciaires exhaustives visant à rendre le système judiciaire plus indépendant et plus efficace.

Ces propositions d'amendements de la Constitution de 1999 de la République Fédérale du Nigeria permettraient incontestablement de renforcer les structures et institutions démocratiques tout en favorisant une gouvernance inclusive.

3. SITUATION SÉCURITAIRE

Pour dire les choses clairement et sans ambiguïté, la situation sécuritaire au Nigeria est désastreuse. La flambée de la violence, les enlèvements et les meurtres perpétrés par des groupes terroristes, des bandits et d'autres groupes criminels s'accroissent de plus en plus. Les cas d'incidents recensés au cours de la période en revue montrent une aggravation progressive de l'insécurité dans le pays. Au cours du quatrième trimestre de 2020, 256 actes constituant une menace pour la sécurité nationale ont été enregistrés. Par ailleurs, 384 personnes ont été tuées et 510 personnes ont été enlevées suite à ces actes. Au premier trimestre 2021, le nombre d'actes constituant une menace pour la sécurité a connu une hausse de 31,25 % pour atteindre 336 incidents, le nombre de personnes tuées ayant augmenté de 88,54 % pour atteindre au moins 724 personnes, tandis que le nombre de personnes enlevées a augmenté de 57,25 %, soit 802 personnes.

Les routes et les écoles sont devenues des terrains de prédilection pour les activités dangereuses de ces bandits et ravisseurs, la région du Nord-Ouest étant la plus durement touchée. Entre décembre 2020 et avril 2021, au moins 364 élèves ont été enlevés dans leurs écoles, ainsi que d'innombrables voyageurs empruntant les routes.

Dans les États de la Middle Belt et du Nord-Ouest, les affrontements opposant agriculteurs et éleveurs pour des raisons foncières ont donné lieu à la formation de milices ethniques et de groupes d'autodéfense, ce qui a entraîné des exécutions extrajudiciaires et la décimation des villes et villages. Ces bergers nomades se livrent à des pillages sur leur passage et ont fait des incursions dans certains États du sud-est, du sud-sud et du sud-ouest du Nigeria. Afin d'éviter de nouvelles pertes de vies et de biens occasionnées par ces affrontements, le pastoralisme à ciel ouvert est strictement interdit dans les régions du sud du pays.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement Fédéral du Nigeria est en train de créer un Centre national pour le contrôle des armes légères et de petit calibre (NCCSALW) qui sera domicilié au bureau du Conseiller national à la sécurité. Le NCCSALW est appelé à servir de mécanisme institutionnel chargé d'assurer l'orientation politique, la recherche et le suivi de tous les aspects des armes légères et de petit calibre au Nigeria. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la restructuration en cours de l'architecture sécuritaire du Nigeria en vue de faire face aux nouvelles menaces et renforcer le mécanisme régional de contrôle, de prévention et de réglementation des armes légères et de petit calibre. La création du Centre national pour le contrôle des armes légères et de petit calibre (NCCSALW) permettra de réduire l'impact de la prolifération des armes légères et de petit calibre à travers les frontières nationales en Afrique et dans la région du Sahel, qui favorise le terrorisme, le trafic d'êtres humains, le crime organisé, l'insécurité et les insurrections en Afrique de l'Ouest et au Nigeria, en particulier.

3.1. RÔLE DU NIGÉRIA DANS LA SÉCURITÉ DU GOLFE DE GUINÉE

En tant qu'élément essentiel de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAO), le Nigeria joue un rôle de leader pour assurer la sécurité du Golfe de Guinée. À cet égard, nous avons un rôle central dans le fonctionnement du Centre de coordination international (CCI) pour le concept SHADE. Le concept suppose le partage de la "sensibilisation et de l'harmonisation" entre les États de l'OMAO, en particulier le Golfe de Guinée.

En tant qu'acteur régional clé, le Nigéria assure le leadership et œuvre pour une coopération maritime régionale réussie. Sur le plan politique, en tant que nation, nous avons récemment beaucoup investi dans les plateformes pour le renforcement de la sécurité dans le Golfe de Guinée dans le cadre de notre Programme Deep Blue. Ce programme consiste à l'acquisition d'aéronefs de surveillance (avec et sans équipage), d'hélicoptères et de navires de patrouille, à assurer la formation et la fourniture de la logistique au personnel de sécurité maritime.

4. SITUATION DES DROITS HUMAINS

Le Nigeria est actuellement en proie à des situations de violation des droits humains impliquant des acteurs étatiques et non-étatiques. La situation des droits de l'homme est rendue particulièrement précaire par les conditions de sécurité désastreuses évoquées précédemment. On note une recrudescence de l'ingérence de l'État dans les droits à la liberté de réunion et à la liberté d'expression, des lacunes en matière d'investigation et de reddition de comptes, des violences faites aux femmes, des cas de maltraitance et de viol d'enfants et de la violation de la liberté de la presse.

L'année 2020 a été marquée par de nombreux rapports faisant état des cas d'impunité et d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par des agents du gouvernement et des forces de sécurité, en particulier des officiers de la police nigériane de l'unité SARS (Brigade spéciale anti-braquage). Cette situation a provoqué une protestation à l'échelle nationale et relayée sur la scène internationale. Ces manifestations ont conduit à la dissolution de l'unité. Le recours à l'armée par le gouvernement pour disperser les manifestants, notamment dans l'État de Lagos, a, toutefois, conduit à de nouvelles violations des droits humains et à la mort de nombreux manifestants. Ces actes de violence sont aujourd'hui qualifiés dans les annales de notre histoire de "massacre de Lekki". Amnesty International a indiqué avoir obtenu des preuves crédibles et alarmantes d'un recours excessif à la force ayant entraîné la mort de manifestants. Étant donné que ces événements ont été relayés par la presse internationale, les médias nigériens ont été contraints, sous la menace de sanctions, de ne pas couvrir ces événements qui ont eu un impact sur la vie des citoyens.

Dans un souci de sincérité et de concorde nationale, le gouvernement fédéral a mis sur pied une commission d'enquête dans tous les États de la Fédération pour faire la lumière sur les cas de brutalité policière. Par ailleurs, en octobre 2020, le haut commandement de la police a procédé à la révision de la loi 237 régissant les règles de conduite de la police, en introduisant l'utilisation de pistolets Taser et de pistolet électrique, à la place des balles réelles conventionnelles pour les opérations de sécurité de moindre envergure.

De son côté, l'Assemblée nationale nigériane a proposé deux projets de loi, notamment :

- le projet de loi 2020 sur la Commission des services de police ;
- le projet de loi 2020 sur l'Institut de la police (création).

Ces projets de loi prévoient des dispositions en matière de financement, de formation, de recrutement, de protection sociale et de transparence dans les opérations de police.

Pour faire face à la recrudescence de la criminalité et de la violence, le Gouvernement Fédéral du Nigeria a, notamment, lancé une initiative de police communautaire à laquelle un budget de 13 milliards de dollars a été affecté pour recrutement de 10.000 agents de police supplémentaires.

5. QUESTIONS SANITAIRES

Le premier cas de coronavirus est apparu au Nigéria en février 2020 et depuis lors, le pays enregistre de nouveaux cas à un rythme plus rapide. Même si le Nigéria a pu éviter le pire, le Centre nigérian de contrôle des maladies (NCDC) a enregistré environ 165.000 cas confirmés d'infection au COVID-19 et un peu plus de 2.000 décès.

Alors que la pandémie s'intensifie, les structures sanitaires publiques du Nigéria déjà affaiblies subissent l'immense fardeau de la pandémie. Pour lutter contre les effets négatifs de la pandémie, le Gouvernement Fédéral du Nigéria a pris les mesures suivantes :

- l'élaboration d'un plan national de riposte contre la pandémie de Covid-19 ;
- la mise en place d'un Groupe de travail présidentiel de lutte contre la Covid-19 chargé d'empêcher la propagation de la pandémie de Covid-19 et d'atténuer ses effets au Nigéria ;

- la création de 39 laboratoires dans 25 États, de 131 centres de traitement d'une capacité d'accueil de 7.040 malades, de 256 lits en soins intensifs et d'autres infrastructures de soins de santé importantes. Grâce à ces structures, 138.462 personnes ont été testées, dont 25.694 ont été déclarées positives et 9.746 traitées et guéries. Un nombre de 590 décès a été enregistré, soit un taux de mortalité de 2,29 % ;
- la formation de 17.000 agents de santé dans différents domaines tels que la prévention et la lutte contre l'infection, la gestion des laboratoires et la prise en charge des cas ;
- la mise en œuvre de programmes d'intervention sociale à travers le ministère fédérale des Affaires humanitaires, de la Gestion des catastrophes et du Développement social et son agence, la NEMA, visant à venir en aide aux individus et aux ménages, et de réduire les effets du confinement sur les citoyens nigériens grâce à la distribution de denrées ;
- l'octroi aux petites et moyennes entreprises d'un prêt Covid-19 par la CBN/MIRSAL ;
- l'adoption du Règlement de protection sanitaire contre la maladie à coronavirus (COVID-19) en 2021

Différents acteurs nationaux, notamment le secteur privé et les organisations non-gouvernementales, ont, de façon admirable, réuni les moyens qui ont permis d'éviter l'effondrement total du système de santé publique du pays. Cela a également permis au Gouvernement Fédéral du Nigéria de mieux se préparer pour empêcher la propagation d'autres variants de la Covid-19, tout en assurant la vaccination rapide de ses citoyens.

Le Gouvernement du Nigéria, à travers l'Agence nigériane pour le développement des soins de santé primaires (NPHCDA), qui est chargée de la mise en œuvre du programme de vaccination, a reçu 3,92 millions de doses du vaccin Oxford/AstraZeneca sur les 14 millions attendues. Le pays a également commandé 70 millions de doses du vaccin Johnson and Johnson à prise unique. À travers ces actions, le Nigéria cherche à éradiquer durablement la Covid-19 de son territoire.

Grâce à l'accroissement du budget de la santé qui s'élève à 13.080 milliards de nairas, soit une augmentation de 21 % par rapport à l'année précédente, le Gouvernement Fédéral du

Nigeria ambitionne de construire des infrastructures de santé résilientes et durables pour ses citoyens.

6. VERSEMENT DU PRÉLÈVEMENT COMMUNAUTAIRE

Le Nigéria a versé une part importante du Prélèvement communautaire et est en train de tout faire pour être à jour, conformément à ses obligations financières.

7. CONCLUSION

La République Fédérale du Nigéria reste déterminée à renforcer et à soutenir le développement de structures démocratiques résilientes et durables aussi bien à l'intérieur du pays que dans la sous-région ouest-africaine. Le Nigéria continuera de collaborer avec les États membres en vue de trouver des solutions aux questions sécuritaires et autres qui pourraient assurer la paix et la prospérité dans l'espace de la CEDEAO.

Au nom de la délégation du Nigéria au Parlement de la CEDEAO, je vous remercie de votre attention.

Vive le Parlement de la CEDEAO ! Vive la CEDEAO !

Thank you ! Merci ! Obrigado !